
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A GILLEY – LE 09 MARS 2019**

Présents : Tous les membres de l'Assemblée à l'exception de Mmes S. BILLEREY, et Ms A. MARGUET et M. G. CHEVENEMENT, J-M PUJOL et M. M. JACQUET qui sont excusés.
Mme C. BIROST a donné pouvoir à Mme V. COURLET.
Intervenant extérieur : M. Thierry MILAN, Comptable public.

I – PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Les Comptes de Gestion, qui ont été transmis par le Comptable public sont en conformité avec les Comptes administratifs, Mme la Présidente rappelle qu'il convient de procéder au Vote des Comptes administratifs et de procéder à l'Affectation de résultat, le cas échéant.

Le Compte Administratif reflète l'exécution comptable de l'Exercice antérieur. Ainsi, M. René JACQUET en qualité de Vice-Président procède à la mise au Vote des Comptes s'agissant de l'Exercice 2018.

B.A. Déchets & O.M.		Dépenses	Recettes	Résultat
Exécut° 2018	Fonctionnement	615 784.37 €	645 992.87 €	+ 30 208.50 €

		Dépenses	Recettes	Résultat
Reports 2017	Fonctionnement		13 231.06 €	+ 43 439.56 €

B.A Assainissement		Dépenses	Recettes	Résultat
Exécut° 2018	Fonctionnement	393 000.79 €	420 181.28 €	+ 27 180.51 €
	Investissement	149 950.80 €	138 586.74 €	- 11 364.06 €

		Dépenses	Recettes	Résultat
Reports 2017	Fonctionnement		229 860.30 €	257 040.81 €
	Investissement	41 095.55 €		- 52 459.61 €

Budget principal		Dépenses	Recettes	Résultat
Exécut° 2018	Fonctionnement	775 795.02 €	750 510.08	- 25 284.94 €
	Investissement	307 862.63 €	353 518.45 €	+ 45 655.82 €

		Dépenses	Recettes	Résultat
Reports 2017	Fonctionnement		672 247.89 €	646 962.95 €
	Investissement		182 205.25 €	227 861.07 €

⇒ A l'unanimité, les Membres du Conseil communautaire adoptent les 3 Comptes Administratifs.

⇒ La Concordances des Ecritures entre le Comptes de Gestion produits par le Comptable public et les Comptes produits par l'Ordonnateur est par ailleurs constatée.

II – AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Pour poursuivre, Mme la Présidente rappelle aux élus présents qu'il importe de statuer sur l'Affectation de Résultat de l'Exercice antérieur, une fois les Comptes administratifs votés, afin de pouvoir intégrer ces derniers aux Budgets Primitifs dès leur vote.

Cette procédure vise à combler les besoins d'Investissement à partir des seuls résultats de Fonctionnement de l'exercice.

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**

A défaut de Section d'Investissement, il n'y a pas lieu de procéder à Affectation du Résultat

- **Budget-Annexe Assainissement**

Il y a lieu de procéder à l'Affectation du Résultat de Fonctionnement, ainsi

- Affectation complémentaire en réserve au C/ 1068 – RI : 112 905.22 €
(Impact des Restes à Réaliser : 60 445.61 €)
- Résultat reporté en Fonctionnement au C/ 002 – RF : 144 135.50 €
- Résultat reporté en Investissement au C/ 001 – DI : 52 459.61 €

- **Budget principal**

A défaut de Déficit d'Investissement, il n'y a pas lieu de procéder à Affectation de Résultat

III – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2019

En référence au Débat Préalable d'Orientation budgétaire de février dernier, Mme la Présidente présente de façon succincte les Budgets, dont la structure correspond à celle des exercices précédents dans une logique de soutien à l'Équipement local et de rationalisation des Dépenses.

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**

D'un montant global de **743 039.56 €**, ce dernier concerne la seule Section de Fonctionnement, soit une augmentation d'environ 8 % par rapport à l'an passé.

Sa structure est relativement simple, dans la mesure où les seules charges correspondent aux Appels de Fonds effectués par le SMECOM pour la Collecte et le traitement des Déchets et que les Recettes correspondent aux Redevances perçues auprès des Usagers.

Pour cette Année, il n'y a pas d'augmentation des tarifs, mais le forfait des levées est ramenée à 12. En revanche, la première de facturation est en hausse de 10 % par rapport à l'an passé : 357 420.00 €

- **Budget-Annexe Assainissement**

D'un montant global de **992 519.04 €**, ce dernier se décline ainsi :

- Section de Fonctionnement : **568 134.50 €**

La structure des Dépenses se limite aux charges générées par l'exploitation des Stations d'Épuration de Ouhans, Gilley et Ville-du-Pont au titre de la compétence Traitement des Eaux Usées ainsi que la participation à la S.T.E.P. de Doubs pour le compte de Arçon. Une augmentation de 15 % des crédits votés est envisagée, pour faire face aux augmentations diverses.

Les Recettes correspondent essentiellement aux produits de la Redevance intercommunale facturée aux Usagers du Service : Population domestique et Activités agroalimentaires.

Compte-tenu de la réorientation de la politique de l'Agence de l'Eau, les Primes d'épuration pour Gilley et Ouhans sont revues à la baisse.

- Section d'Investissement : 424 384.54 €

Cette section intègre les Dépenses relatives aux projets de Construction des S.T.E.P. de Arc-sous-Cicon et Ville-du-Pont, en souhaitant que le maximum de travaux soit réalisés d'ici la fin de l'Année. La part d'Emprunt pourra être revue à la hausse pour abonder aux travaux

Mme JOLIOT fait tout de même part de ses interrogations, puisque les financeurs ne se sont toujours pas prononcés officiellement

La part d'Autofinancement dégagée à partir de la Section de Fonctionnement s'élève à 112 882.32 € et le report de l'Exercice antérieur est de 144 135.50 €

- **Budget principal**

D'un montant global de **1 739 773.02 €**, ce dernier est présenté en suréquilibre pour la Section de Fonctionnement et se décline ainsi :

- Section de Fonctionnement : 860 880.95 €

Les dépenses réelles liées aux frais de structure sont revues à la hausse et intègrent entre autre les contributions aux Syndicats pour 150 600 €, soit 17 % des Dépenses réelles. L'impact des Amortissements reste significatif, car ils correspondent essentiellement aux Fonds de Concours pour et qu'il n'y a pas de Recettes en contrepartie.

S'agissant des Recettes, la stabilité de la D.G.F. semble désormais actée, étant entendu que le Poste de la Fiscalité locale évolue peu, sachant que la seule variable est le Foncier Bâti mais représente 24 % des Recettes

Mme la Présidente rappelle que depuis plusieurs années, la Section de Fonctionnement est présentée en suréquilibre. Ce qui évite d'une part, un Virement au profit de la Section d'Investissement et de pouvoir abonder en cours d'années à des sollicitations diverses.

- Section d'Investissement : 878 972.07 €

Parmi les priorités d'Investissement, figurent la poursuite des engagements antérieurs et peut-être leur clôture : fin de la politique des Fonds de Concours ; Piste en enrobé du Stade de Biathlon ; Aménagement des Combles de la Gendarmerie. Des crédits d'Etudes sont inscrits pour les Equipements sportifs, sachant qu'il est envisagé de faire appel à l'A.M.O. du Département, pour apporter une réponse rationnelle en adéquation des besoins.

Le programme de restauration de l'Abbaye en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée se poursuit avec une inscription de 220 000 € Dépenses / Recettes confondues

Mme la Présidente évoque en aparté la demande du Site nordique de Arc-sous-Cicon pour l'acquisition d'un petit Engin de Damage. Cette proposition est actée.

- **Vote de la Fiscalité Locale**

Comme évoqué lors du Débat Préalable d'orientation Budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter la Fiscalité locale

Pour mémoire, les bases locales évoluent de 2.2 % dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances 2018/2022 , avec un produit escompté d'environ **324 892 €** (Impr. 1259) , soit un gain de 3 % par rapport à l'an passé.

⇒ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire adoptent les Budgets Primitifs de l'Exercice.

Mme la Présidente cède la parole à M. Th. MILAN pour exposer les évolutions futures du Trésor public, pas nécessairement favorables aux petites communes. Une logique de davantage de Partenariat semble se profiler à l'Horizon.

Il reprend les nouvelles procédures de recouvrement des impayés par le biais d'un Huissier mandaté par le Trésor public

IV – PROCEDURE DE REVISION DES STATUTS DE LA C.C.C.M.

La proposition de modification des Statuts, reflète le travail mené par les Maires lors de la réunion du 20 janvier dernier, afin de définir les champs d'intervention de la Communauté pour les années à venir. Elle a par ailleurs été soumise aux services de KPMG, pour des adaptations éventuelles.

Ce travail doit être complété par des délibérations, relatives à la définition de l'Intérêt communautaire.